

declareit

Nr. 20 / 2015

Infoticker

Novembre 2015

Chères lectrices, chers lecteurs

Je suis heureux de vous faire parvenir une nouvelle édition de l'infoticker Declare-it. Prenez quelques minutes pour remettre vos connaissances douanières à jour.

L'année prochaine l'AFD mettra en pratique le nouveau schéma XML V4.0, contenant des adaptations juridiques dans le domaine du trafic de perfectionnement et de transformation, ainsi que pour la procédure d'entreposage. Avec la planification du release de Declare-it prévue pour l'année prochaine, nous serons en mesure de vous garantir une mise en service pour toutes les adaptations à partir de l'automne 2016.



Jürg Zellmeyer
Produktmanager Declare-it
jz@sisa.ch

e-dec schéma XML V4.0

Début novembre, l'AFD a annoncé une adaptation du schéma XML pour e-dec. La nouvelle version 4.0 contiendra des extensions nécessaires dans le domaine du trafic de perfectionnement et de transformation, ainsi que des adresses supplémentaires pour des déclarations à domicile et les mouvements d'entreposage.

Le nouveau schéma doit être soutenu au plus tard avec le release de l'automne 2016 de l'AFD. Nous sommes déjà en train de planifier les nouvelles adaptations sur Declare-it et le release 2016.

Outre pour Declare-it Import, Export et Transit des extensions seront aussi réalisées pour Dutax et ecd@c.

Lieux agréés (LA) sur la liste des importations

Depuis peu, la douane imprime des données supplémentaires sur les listes d'importation, lorsqu'un lieu agréé est mentionné en tant que lieu de déchargement.

En plus du code LA les bureaux de douanes concernés et la description du lieu agréé sont mentionnés.

monnaie de facturation:	Franc Suisse (CHF)
Code LA:	CH009006ZO9999N000001
Bureau de douane	Zugelassener Ort (AUSNAHME)
compétent :	
Lieu agréé :	AUSNAHME

Transport (Mode, type, pays, immatriculation):
Trafic routier, Camion avec remorque normale, DE, LKW

Code des douanes de l'Union (CDU)

À partir du 1^{er} mai 2016, le code des douanes de l'Union Européenne sera aussi appelé Code des douanes de l'Union (CDU). Le CDU entré en vigueur le 30.10.2013 est une refonte du code de douanes modernisé abrogeant le règlement (CE) qui n'a jamais été utilisé. En raison d'applications IT non existantes et de la modification juridique du traité de Lisbonne, le CE a été perfectionné et changé en CDU.

Les principales modifications:

- Les échanges électroniques seront la règle.
- Les modalités d'application sont des actes juridiques délégués (DA = delegated acts) et des actes d'exécution (IA = implementing acts).
- Les règles et décisions sont de plus en plus établies au niveau de L'UE (délais, droit d'être entendu)
- Les règles pour des procédures spéciales comme le trafic de perfectionnement, l'entreposage et les zones franches sont harmonisées.
- Les possibilités d'utilisation du stockage temporaire ont été étendues.
- Elargissement des avantages pour l'AEO.
- Droit pénal douanier économiquement plus favorable en cas de violation non délibérée de la réglementation.
- Procédures douanières centralisées

Comme les systèmes IT ne seront disponibles qu'en partie pour le 1.05.2016, le plan détaillé a été fixé dans MASP (=Multi-annual strategic plan). Tous les systèmes IT de L'UE doivent être mis à disposition pour le 31.12.2020 au plus tard. Pendant la période transitoire les procédures informatiques et sur papier pourront être utilisées.

Extrait de l'agenda actuel

01.10.2018: Actualisation des nouvelles procédures de transit par voie informatique

01.03.2019: Système d'exportation automatisé (AES)

2.10.2020: Procédure douanières centralisées pour l'importation (CCI)

Partenaires de la douane dans L'UE directement touchés par la nouvelle CDU. Nous vous conseillons de vous familiariser avec les nouvelles règles en temps voulu. Comme beaucoup des nouvelles modifications existantes facilitant les procédures sont directement liées à l'AEO il est impératif de faire la demande d'AEO. Dès que la CDU aura une influence sur la procédure douanière e-dec ou NCTS Suisses, nous l'intégrerons immédiatement dans Declare-it.

Informations supplémentaires

[Informations TAXUD et CDU](#)

[MASP \(Multi-annual strategic plan\)](#)

Désactivation du protocole de cryptage SSL v3**(faible de sécurité „POODLE“)**

Le 25.11.2015 le protocole de cryptage SSL v3, servant à envoyer des données e-dec par Webservice sera définitivement désactivé. Tous les systèmes clients sur le centre de calcul SISA concernés ont déjà été passés sur TLS.

Lors du basculement du 25.11.2015 à 20:00 des difficultés sur le service de production e-dec ainsi qu'une baisse de production de quelques secondes à 10 minutes seront possibles. Pendant le basculement le centre de calcul de SISA reste disponible.

Update e-dec au sein de l'AFD

Le dimanche 29.11.2015 l'AFD téléchargera le nouveau release d'automne.

De 08:00 à 12:00 e-dec ne sera pas disponible au niveau de la douane. Le centre de calcul Declare-it sera entièrement disponible, seules les transmissions vers le serveur de la douane ne seront pas possibles.

Informations supplémentaires

[e-dec News Nr. 35](#)

Numéro IDE pour les adresses

À partir du 1.1.2016 le numéro IDE doit être impérativement indiqué au niveau des adresses - pour l'importateur pour la déclaration d'importation - et pour l'exportateur sur la déclaration d'exportation.

Aperçu 3		Destinat. 4		Importat. 5		Expéditeur 6		Transitaire 7	
N° adresse	209	1	...	-> Dest					
Nom	Zellmeyer Trading AG								
Suppl. 1									
Suppl. 2									
Rue	Kägenstr. 17								
Pays	CH	...	CP	4153	...				
Ville	Reinach BL								
UID/TIN	CHE105908410								
Référence	L13-3003								
Adresse e.mail									

Attention

Dans le cas où une déclaration d'exportation effectuée en décembre par un exportateur non agréé et n'ayant pas encore de numéro IDE, est sélectionnée en janvier par un transitaire agréé, ou par un bureau de douane, un message d'erreur sera affiché. La déclaration d'exportation devra alors être corrigée avant de pouvoir être traitée.

Pour cela nous vous conseillons de saisir les déclarations d'exportation qui ne sont pas agréées avec le numéro IDE de l'exportateur dès décembre.

Informations supplémentaires

[Informations relatives à l'indication du IDE](#)

Autorisation électroniques obligatoires

À partir du 29.11.2015 toutes les autorisations d'importation et d'exportation SECO pour du matériel de guerre (BWRP) ou à usage double BWIP doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation électronique.

Declare-it (Import et Export) est entièrement préparé aux nouvelles autorisations. Au lieu des autorisations de type 1 (= Permis individuel) et 2 (=Licence générale d'exportation) les nouveaux types de déclaration sont 11 (= Permis individuel) et 12 (=Licence générale d'exportation).

En supplément, les détails de l'autorisation comme les numérotations des lignes et les quantités à recopier doivent être saisies. Voir aussi Infoticker Nr. 16 du mois de février 2015.

Informations supplémentaires

[Permis électroniques de SECO](#)

Rendez-vous et activités

- **Mercredi 25.11.2015** protocole de cryptage SSL v3 désactivé. Il est impératif de passer sur TLS.
- **Dimanche 29.11.2015:** Travaux de maintenance sur application e-dec Import et Export de l'AFD, non disponible le dimanche 29.11.2015 de 08.00 à bis 12.00. Le centre de calcul de SISA est disponible, mais pas de transmissions vers la douane.
- **29.11.2015** Autorisations électroniques obligatoires pour autorisations SECO (BWRP et BWIP)
- **1.1.2016** Le basculement sur numéro IDE doit être terminé.
- **25.1.2016** Les certificats e-dec existants ne sont plus soutenus. Il est impératif d'utiliser les nouveaux certificats.

Helpdesk SISA

Lund au vendredi de 07:00 à 19:00

Telefon: 0844 49 49 49

Mail: support@sisa.ch

Homepage: http://www.sisa.ch

Centre de serviceTIC

Depuis le 01.05.2015 toutes les demandes d'assistance dans le domaine de l'informatique de l'AFD sont centralisées dans le nouveau centre de service TIC joignable à l'aide de [formulaires via Web](#), email et téléphone.

Du lundi au vendredi de 07:00 à 17:00

Téléphone +41 58 462 60 00

email ozd.servicecenter-ikt@ezv.admin.ch

Demande d'inscription pour notre Infoticker

Vous souhaitez recevoir cet Infoticker directement par e-mail?

Envoyer un email à l'adresse suivante: info@sisa.ch pour vous enregistrer sur notre liste.